

*Une belle histoire
née à Parisville*

(Tous les détails en page 12)

© Stéphane Lévesque



Déchets

8 et 22 septembre
6 et 20 octobre
3 et 17 novembre



Recyclage

1^{er}, 15 et 29 septembre
13 et 27 octobre
10 et 24 novembre

Le samedi 26 septembre : Conteneur de déchets de construction (seulement) disponible au coin des rues La Rochelle et du Terrain de jeu.

Le vendredi 2 octobre : Collecte des encombrants (gros déchets) à domicile.



Maire

Monsieur Maurice Grimard

Conseiller, siège #01

Monsieur René Guimond

Conseiller, siège #02

Monsieur Dany Boucher

Conseiller, siège #03

Monsieur Jean-François Bienvenu

Conseillère, siège #04

Madame Marie-Blanche L'Héroult

Conseiller, siège #05

Monsieur Jason Tousignant

Conseillère, siège #06

Madame Carole Plamondon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dominique Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Karine Paquet

Agente de bureau & réceptionniste

Lucie Leclerc

Inspecteur municipal

Jean Lépine

Opérateur en eau potable

Jérémy Lafleur

Inspection en bâtiment

(Émission permis et certificats)

1 866 441-0404

inspection@mrcbecancour.qc.ca

Bureau municipal

975, rue Principale Ouest

Parisville (Québec) G0S 1X0

Tél. : 819 292-2222 • Téléc. : 819 292-1514

info@municipalite.parisville.qc.ca

www.municipalite.parisville.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 13h30 à 15h

Mercredi : 18h30 à 20h00

Tél. : 819-292-2644

Office municipal d'habitation au cœur du Québec :

Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h00

Tél. : 819-367-2166

direction@omhdq.com

Fabrique – 819-292-2058

fab@municipalite.parisville.qc.ca

Heures d'ouverture Bureau de poste :

Lundi : 9h30 à 13h et 14h à 15h30

Mardi au vendredi : 9h30 à 12h45 et 14h à 15h30



Nous avons connu un printemps et un été exceptionnellement chauds et secs. C'est une température fort prisée par les citadins, les villégiateurs mais dommageable pour les agriculteurs, les jardiniers et les amateurs de belles pelouses.

Cet été particulièrement sec et chaud nous a fait prendre conscience de l'importance de l'eau.

Oui, nous avons dû rationner la consommation de l'eau potable. Nos installations nous indiquaient de l'essoufflement.

Selon nos spécialistes en hydrogéologie, notre nappe d'eau souterraine est très importante mais cette eau doit se déplacer vers notre puit. Sa vitesse doit être lente pour assurer un bon temps de séjour et une bonne filtration naturelle.

La baisse de la hauteur de la colonne d'eau près de la pompe, jumelée à l'arrêt sporadique de celle-ci nous a inquiété.

Ces deux indicateurs mécaniques d'approvisionnement en eau nous ont démontré notre vulnérabilité face à nos installations.

Depuis quelques années nous travaillons à sécuriser notre approvisionnement en eau potable. Nous avons différents projets sur la table soient :

- Creuser un nouveau puits et améliorer l'équipement;
- Étudier un éventuel raccordement au puit de Deschaillons situé à environ 100 mètres;
- Installer des compteurs d'eau pour consensibiliser la consommation des contribuables;

- Élaborer une politique de l'eau.

Certains jours de grande chaleur, le volume d'eau pompé a augmenté de 40 %. C'est beaucoup trop pour nos installations actuelles! Nous devons nous discipliner dans notre consommation d'eau.

Maurice Grimard, maire

SYMPATHIES À MADAME MARIE-BLANCHE L'HÉROULT

Les membres du conseil municipal ainsi que les employés municipaux tiennent à transmettre leurs plus sincères sympathies à madame Marie-Blanche L'Héroult, conseillère municipale, suite au décès de son fils Pierre Laquerre.

Marie-Blanche, nos pensées vous accompagnent en ces moments difficiles. Nous conserverons d'excellents souvenirs de Pierre comme citoyen, mais également comme fournisseur. Dans le cadre de nos différents travaux exécutés au fil du temps sur le territoire de la municipalité, Pierre a toujours su bien nous conseiller. Son expertise et sa franchise sans compter son talent indéniable aux commandes d'une pelle mécanique seront sans doute difficiles à remplacer.

Nous sommes de tout cœur avec vous!

xxx

Le Parisvillois

Merci à nos organismes et collaborateurs sans qui ce bulletin municipal ne pourrait être un succès!

est un bulletin d'information publié quatre fois par année par la Municipalité de Parisville. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de Parisville. Il paraît en mars, juin, septembre et décembre.

Date de tombée pour vos articles: 10 février / 10 mai / 10 août / 10 novembre

Faites parvenir à: info@municipalite.parisville.qc.ca

Coordonnatrices:

Dominique Lapointe, Karine Paquet et Lucie Leclerc

Montage et conception graphique:

Lcs Publications Municipales - 1 877 553-1955





UNE LUMIÈRE DE RUE DÉFECTUEUSE?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de rue est défectueuse, prenez en note l'adresse civique la plus proche et transmettez-nous l'information par téléphone au 819-292-2222 ou par courriel à info@municipalite.parisville.qc.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration!

TAXES MUNICIPALES

N'oubliez pas que la date du 3e versement pour les taxes municipales est le 15 septembre 2020.*

*Le 3 juin dernier, le conseil municipal a pris la décision de suspendre les intérêts et les pénalités sur les taxes municipales jusqu'au 30 septembre 2020. Jusqu'à cette date, aucun frais d'intérêt et aucune pénalité ne seront donc calculés sur les comptes de taxes municipales.

Les citoyens qui ont opté pour des chèques postdatés ou encore des paiements préautorisés et qui désirent reporter leur paiement doivent communiquer rapidement avec le bureau municipal. Pour ce faire, il est possible d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : info@municipalite.parisville.qc.ca ou téléphoner au 819 292-2222. Si aucune demande de report n'est reçue, l'encaissement des chèques postdatés et des paiements préautorisés se fera automatiquement.

La municipalité compte sur la collaboration des contribuables qui ne se trouvent pas dans une situation financière précaire pour que les paiements s'effectuent selon les échéances prévues initialement.

Pour répondre à vos questions et pour vous accompagner dans la modification de vos opérations, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal.

LE BUREAU MUNICIPAL DANS L'AIR DU TEMPS... DU COVID

Pour nous rejoindre : Par téléphone au 819-292-2222, par courriel à info@municipalite.parisville.qc.ca, via Facebook, via notre site Web ou en personne, en portant un masque ou un couvre-visage à l'intérieur du bureau

municipal. N'hésitez pas à utiliser la boîte se trouvant près de la porte principale pour y déposer des objets plus volumineux.

Pour vos paiements : Privilégiez de les effectuer en ligne ou les déposer via la chute à courrier dans la porte avant du bureau municipal.



N'oubliez pas que chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques et qu'il est primordial de respecter les mesures minimales d'hygiène et les recommandations du gouvernement.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

**6 OCTOBRE – 3 NOVEMBRE
1ER DÉCEMBRE**

Les procès-verbaux des séances du conseil sont disponibles sur le site internet de la municipalité au www.municipalite.parisville.qc.ca sous l'onglet *administration municipale*. Ces séances se tiennent à la salle municipale, à 19 h 30, le premier mardi de chaque mois.

ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

N'hésitez pas à nous signaler des problèmes reliés au réseau routier et/ou à la signalisation qui nécessitent une intervention rapide : un objet encombrant qui bloque une rue ou route, un affaissement majeur de la chaussée, un nid-de-poule, etc.

Voici les façons de procéder :

Pour les routes du Ministère des Transports (route 226 (Principale) et route 265) :

- composez le 511 et sélectionner l'option 2

Pour l'ensemble de la municipalité (sauf routes 226 et 265) :

- composez le 819-292-2222 ou le 819-692-0627

Si vous constatez une anomalie associée à un problème non urgent, vous pouvez également remplir le formulaire Plainte ou Requête disponible au www.municipalite.parisville.qc.ca et l'ache-miner directement à la municipalité par courriel à info@municipalite.parisville.qc.ca

AI-JE BESOIN D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION ?

Il est nécessaire (sauf exception) d'obtenir un permis pour :

- construire;
- rénover;
- transformer ou agrandir un bâtiment;
- déplacer ou démolir tout bâtiment;
- installer une enseigne;
- installer une clôture;
- installer une piscine;

Renseignez-vous auprès de vos inspecteurs en bâtiment afin de réaliser vos travaux en conformité avec la réglementation applicable.

Christian Soucy et France Légaré

Inspecteurs en bâtiments

1 866 441-0404

inspection@mrcbecancour.qc.ca

CHANGEMENT D'HEURE

N'oubliez pas de reculer l'heure le premier dimanche de novembre afin de retourner à l'heure normale et ainsi gagner une heure de sommeil.



HALLOWEEN

Sorcières, vampires, princesses, monstres et morts vivants seront à l'honneur le 31 octobre prochain. Bientôt, tous ces personnages déambuleront dans les rues à la recherche de maisons décorées et de généreux donateurs de bonbons. L'Halloween est une fête très attendue et aimée des enfants. Nous vous encourageons à décorer et animer votre demeure. Profitez de l'occasion pour en faire voir de toutes les couleurs aux tout-petits.

RAPPEL : PENSEZ À PROTÉGER VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Avant l'arrivée de la saison hivernale, il est important de vérifier si votre boîte aux lettres est en bon état, ancrée au sol et bien protégée. C'est aussi le temps d'installer une protection sur les boîtes aux lettres pour éviter les bris causés par la neige ou la glace car l'entrepreneur est responsable seulement s'il y a contact avec la boîte aux lettres.

Pendant l'hiver, vous devez aussi vous assurer qu'elle soit déneigée en tout temps pour être repérable facilement. L'entrepreneur chargé des opérations de déneigement ne pourra être tenu responsable des bris si initialement votre boîte aux lettres était en mauvais état, sans ancrage, non protégée et non déneigée.



Si, malgré ces précautions, votre boîte aux lettres est endommagée lors d'une opération de déneigement, vous devez envoyer un avis écrit à l'entrepreneur afin de lui faire part de votre réclamation. Une copie conforme devra être acheminée à la municipalité.

Suite à la réception de votre avis, l'entrepreneur se déplacera sur les lieux pour constater l'état de votre boîte aux lettres. C'est celui-ci qui traitera votre demande de réclamation.

NOM DE L'ENTREPRENEUR

Les entreprises Jacques Beaudet inc.
entreprisesjbeaudet@sogetel.net
903, route Principale Est,
Parisville, Qc G0S 1X0

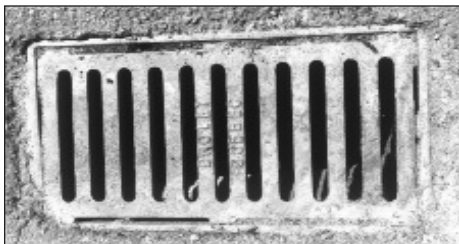
COPIE CONFORME À LA MUNICIPALITÉ

info@municipalite.parisville.qc.ca
975, rue Principale Ouest,
Parisville, Qc G0S 1X0

Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement des opérations de déneigement menées au cours de l'hiver.

GRILLES PLUVIALES

Dans la municipalité, nous avons un réseau d'égout pluvial efficace et sécuritaire. Mais depuis quelque temps, il l'est moins puisqu'à quelques reprises nous avons malheureusement constaté que certaines grilles protégeant des entrées d'eau pluviale avaient été retirées. Ce n'est que 90 livres (41 kilos) de métal, mais ce retrait se transforme en une ouverture rectangulaire de 14 pouces x 24 pouces (35,5 cm x 61 cm), donc assez grande pour être un danger pour la circulation, les cyclistes ou nos enfants qui se feraient surprendre par le vide!



Constatant ces faits, nous vous demandons d'être vigilants et de nous contacter rapidement si vous apercevez une grille manquante. Nous comptons sur vous pour nous aider à garder notre village sécuritaire pour tous!

Jean Lépine

Inspecteur municipal

DES « SPIDERMANS » S'INVITENT... SANS INVITATION!

Il semble qu'un nouveau passe-temps hasardeux s'est développé au cours de l'été. À quelques reprises nous sommes intervenus pour demander à des gens de bien vouloir descendre du toit de la gare et du train de queue, craignant pour leur sécurité.

Nous en profitons pour vous faire part de notre déconvenue face au besoin de certaines personnes qui rôdent autour des bâtiments municipaux et s'y invitent pour y faire des méfaits. Ces observations nous obligent à installer des caméras de surveillance sous peu.

Malheureusement, les délits ne s'arrêtent pas là. Du dommage a été fait avec un véhicule sur des terrains appartenant à la municipalité.

L'appel au civisme et au respect de la propriété privée est lancé.



VOLS

Depuis quelques jours, plusieurs vols et tentatives de vols ont eu lieu dans la région. Plusieurs roulottes et camions ont été ciblés.

Les actes se sont déroulés autant à Villeroy, qu'à Deschailons, Fortierville et Sainte-Sophie. (selon nos informations.)

Nous vous demandons d'être plus vigilants pour les prochaines semaines. Barrez bien les portes de vos véhicules. Entreposez vos roulottes dans un endroit bien éclairé et vérifiez que le système d'attache soit plus difficile d'accès.

Assurez-vous également de ne pas laisser les clefs de vos véhicules de loisirs accessibles. Prenez note que la Sureté du Québec est au courant de la situation. Si vous constatez quelque chose de suspect ou vivez une situation semblable, n'hésitez pas à les aviser : 310-4141

COLLECTE DES ENCOMBRANTS (GROS DÉCHETS) À DOMICILE

Que peut-on jeter lors de la collecte des encombrants à domicile?

Les matières résiduelles qui excèdent un mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25kg et qui sont d'origine domestique, telles que le mobilier, les objets et appareils ménagers usagés dépourvus d'halocarbure (tapis, meubles, évier, bain, cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, téléviseurs), les appareils de chauffage, les réservoirs à eau chaude, les barbecues au gaz propane (sans la bonbonne).

Les pneus, les bonbonnes de propane, la peinture, les résidus domestiques dangereux (huile, dissolvants, acides, pesticides, etc.) ne sont PAS acceptés lors de cette collecte. Toutefois, vous pouvez vous en départir à votre écocentre situé à Deschailons-sur-St-Laurent lors des heures d'ouverture. (tous les détails au verso de ce journal)

CHIENS ERRANTS : C'EST MAINTENANT LA LOI PROVINCIALE QUI S'APPLIQUE

Comme nous vous l'avions mentionné dans le dernier Parisvillois, en mars dernier le gouvernement du Québec a adopté le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Ce règlement est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire. (loi P-38.002) Cette réglementation s'applique en plus du règlement municipal 374-2020 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Parisville adopté le 1er septembre dernier. Dans notre municipalité, c'est la SPA Maurice qui est responsable de l'application de ces règlements. (voir article de la SPA en page 9 pour connaître tous les détails)

Fait important : Depuis l'entrée en vigueur de cette loi provinciale, l'amende minimale pour un chien errant est passée de 50\$ à 500\$ (en plus des frais administratifs). Assez pour discipliner les propriétaires récalcitrants?



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Voici un petit résumé de la situation actuelle concernant les projets en cours et ceux qui seront abordés dans les prochains mois par les membres du conseil de Parisville.

Réfection du puits P-1 en un nouveau puits P-3

Au tout début du mois de septembre, un mandat a été donné à la firme Arrakis Consultant au montant de 28 804\$ pour la réfection du puits P-1 existant en procédant à la construction d'un nouveau puits P-3. Ce mandat couvrira la planification et la coordination du projet, la rédaction d'un devis d'appel d'offres, la supervision des travaux de forage et de conception d'un nouveau puits, les essais de pompages et la rédaction d'un rapport d'étude hydrogéologique qui sera requis pour l'obtention d'une autorisation (CA) de prélèvement en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans les prochains mois, un mandat sera donné à une firme spécialisée pour le creusage du nouveau puits. Le budget total de ses travaux s'élève à un peu plus de 100 000\$.

Importantes rénovations et mises à niveau au chalet des Loisirs

Je vous mentionnais ce printemps que d'importantes rénovations allaient avoir lieu au chalet des Loisirs cette année avec l'aide d'une subvention du Fonds de développement des territoires de la MRC de Bécancour au montant de 9 670\$ pour couvrir une partie des dépenses. Eh bien nous avons également obtenu une deuxième subvention, cette fois-ci provenant du Fonds Agri-Esprit au montant de 15 000\$. Cette dernière nous permettra, entre autres, d'optimiser le système de chauffage et d'installer un air climatisé pour le confort de nos usagers en période estivale ! Nous sommes très heureux de cette nouvelle!

Modifications aux règlements municipaux

Plusieurs modifications doivent être apportées à nos différents règlements municipaux. Les processus de modification sont longs et les analyses fastidieuses, mais cela permet à la municipalité de mieux cibler les problématiques, les besoins de ses citoyens et ainsi faciliter leur application. Voici différents dossiers de modifications en cours :

• Mise à jour des règlements d'urbanisme et de zonage

Ce processus a débuté en 2019 et doit se faire de pair avec le service d'aména-

gement de la MRC de Bécancour. Plusieurs mises à jour et modifications sont nécessaires pour bonifier et actualiser notre règlement d'urbanisme actuellement en vigueur. Une première consultation publique aura lieu cet automne.

• Mise à jour du Règlement sur la tarification des biens et services municipaux

À la suite des différents changements imposés par la nouvelle réglementation provinciale concernant la garde des chiens et la tenue d'un registre incluant le port des médailles obligatoire, les frais de la vente de celles-ci ont été ajoutés au règlement sur la tarification.

• Mise à jour du Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2020

En juillet dernier, les membres du conseil ont décidé d'ajuster le coût de l'eau utilisée à des fins commerciales. Le taux reste inchangé pour les premiers 440 mètres cubes par contre l'augmentation est pour les 441 mètres cubes suivants.

• Nouveau règlement concernant l'usage de systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) interdit l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet. Toutefois, l'interdiction est levée si, en application de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité sur le territoire de laquelle est installé le système de traitement effectue l'entretien des systèmes de traitement visés au premier alinéa. Par conséquent, nous avons entamer les procédures visant à adopter un règlement sur l'entretien des systèmes de traitement tertiaire afin de travailler en amont plutôt qu'en réaction, et ce, afin de réduire les délais pour l'obtention d'un permis pour les citoyens qui soumettent une telle demande aux inspecteurs en bâtiment.

N'oubliez pas qu'il est possible, en tout temps, de consulter la réglementation en vigueur via le site internet de la municipalité : www.municipalite.prisville.qc.ca

Étude de gestion des matières résiduelles et ajout de la collecte 3e voie

Le projet de coopération intermunicipale en Accompagnement stratégique pour la

planification de l'implantation d'une collecte de compostage pour notre regroupement de 9 municipalités se poursuit. Comme vous le savez, nous avons reçu une subvention au montant de 50 000\$ du MAMH pour la réalisation de cette étude. C'est aussi la municipalité de Parisville qui a été nommée responsable de cette étude et est en charge de mener le projet à terme. Dans les dernières semaines, le projet a grandement évolué. Nous voulons profiter de l'occasion pour mettre sur pied une entente intermunicipale pour la gestion des matières résiduelles ainsi que rédiger un règlement de collectes commun afin d'en faciliter la gestion et bénéficier de meilleurs coûts de services. Également, pour ce faire nous avons besoin d'un délai supplémentaire et nous avons donc choisi de prolonger le contrat pour la collecte et le tri des matières résiduelles avec Gaudreau Environnement jusqu'au 31 mai 2021. Cela nous laissera suffisamment de temps pour pouvoir rédiger un nouvel appel d'offres afin d'obtenir les meilleures soumissions possible. Rappelons qu'actuellement Gaudreau Environnement est le seul soumissionnaire, et ce, depuis plusieurs années.

Achat et installation de compteurs d'eau dans les commerces et fermes du territoire de Parisville

Cet automne, la municipalité procédera à l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour tous les commerces, les fermes et sur un échantillonnage de 20 résidences. C'est une obligation qui est imposée par le ministère des Affaires municipales dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable. Il nous est aussi demandé de mettre à jour notre règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de le resserrer davantage.

RAPPEL - Programme de revitalisation du territoire et crédit de taxe foncière

Je profite de l'occasion pour vous rappeler qu'en mars dernier la municipalité a adopté un nouveau règlement afin que l'ensemble de son territoire fasse l'objet d'encouragement à la rénovation et à la construction étant donné l'âge moyen avancé des bâtiments s'y trouvant. Ce nouveau programme de revitalisation du territoire offre un crédit de taxes foncières applicables à la valeur ajoutée des travaux. Pour les critères d'admissibilités, n'hésitez pas à nous contacter, nous pourrions vous donner plus de détails à ce sujet.

Espérant que cela aura pu vous informer davantage sur certains projets actuels de votre municipalité !

Dominique Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière



LE Q2R22 « KESSÉ ÇA ? »

Le Q2R22, c'est le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c.Q-2, R.22) qui vise l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences de six chambres à coucher ou moins et celles des bâtiments et lieux qui produisent un débit total quotidien d'eaux usées d'origine domestique de moins de 3 240 litres.

Depuis le 12 août 1981, le Règlement a pour objectif d'interdire le rejet dans l'environnement d'eaux de cabinets d'aisances, d'eaux usées ou d'eaux ménagères, à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié. Ces eaux non traitées constituent un contaminant au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement.

On entend souvent dire: « on a jusqu'en 2022 pour se conformer! » dû au numéro du règlement. Mais en réalité, il n'y a pas de date butoir fixée par ce règlement, nous devrions être conforme depuis son entrée en vigueur, en 1981 ! Les municipalités se fixe un échéancier à l'interne pour mettre aux normes leurs citoyens, mais c'est propre à chacune d'entre elles. Pour Parisville, la mise en place du service de vidange des boues de fosses septiques est la première étape de cette stratégie, elle permet de faire un inventaire et d'établir les priorités pour la conformité (absence d'installation, puisard, etc.). La prochaine étape sera certainement de trouver des solutions pour encourager et aider les citoyens à se conformer.

Voici un petit *Questions/Réponses* afin de démystifier ce fameux règlement dont on parle de plus en plus!

1. Pourquoi doit-on traiter les eaux usées des résidences isolées ?

Les eaux usées, les eaux ménagères et les eaux de cabinet d'aisances des bâtiments et des lieux, lorsqu'elles ne sont pas traitées

ou qu'elles ne sont pas traitées adéquatement, présentent un risque pour la santé publique, un risque de contamination des eaux destinées à la consommation et des eaux superficielles, ainsi qu'une menace pour l'équilibre écologique.

Bien que la quantité des eaux usées provenant des bâtiments puisse sembler faible, ces eaux contiennent certains contaminants (bactéries, virus, etc.) qui peuvent nuire et contaminer la nappe phréatique ou les cours d'eau à proximité. La problématique prend encore plus d'ampleur lorsque les résidences sont rapprochées les unes des autres.

2. Suis-je obligé de traiter les eaux usées de ma résidence ?

Oui, traiter les eaux usées d'un bâtiment ou d'un lieu est obligatoire. En ce sens, l'article 3 du Règlement précise ce qui suit : « nul ne peut rejeter dans l'environnement les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances d'un bâtiment ou d'un lieu visé par l'article 2 ». Il est à noter que l'article 2 considère qu'une résidence isolée est un bâtiment et que le terrain de camping et de caravanage est un lieu.

3. Qui est responsable d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ?

Depuis le 12 août 1981, les municipalités sont responsables d'exécuter et de faire appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Elles doivent entre autres statuer sur les demandes de permis soumises en vertu du Règlement.

Les municipalités doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou éliminer les causes d'insalubrité, conformément à l'article 3 du Règlement et à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut, aux frais du propriétaire, installer, entretenir ou rendre conforme tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée visée par le Règlement.

4. En tant que propriétaire d'une résidence isolée, quelles sont mes obligations à l'égard de mon dispositif de traitement des eaux usées ?

Tout propriétaire doit s'assurer que son dispositif de traitement des eaux usées est en état d'utilisation permanente et immédiate et qu'il offre les performances épuratoires attendues. Il doit également s'assurer qu'il ne constitue pas une source de nuisances ou de contamination.

Le Règlement impose également au propriétaire des obligations d'exploitation et d'entretien :

- Le propriétaire doit faire vidanger sa fosse septique aux fréquences préétablies dans le Règlement. Cependant, il peut être exempté de cette obligation si la municipalité pourvoit à la vidange des fosses septiques des résidences isolées de son secteur.

À fréquence fixe :

- o Au moins une fois tous les deux ans pour les fosses septiques utilisées à longueur d'année;
- o Au moins une fois tous les quatre ans pour les fosses septiques utilisées de façon saisonnière (180 jours ou moins par année).

C'est le cas ici à Parisville, la municipalité a mis en place un service de vidanges des fosses septiques et donc les propriétaires sont exemptés de cette obligation.

- Le propriétaire doit s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.

Beaudet
 ENTREPRISES BEAUDET.COM
 R. S. Q. 8287-8463-24
 LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.
 STEVE.819-386-8506 CARL.819-386-5795
 BUREAU.819-292-2174
 FAX.819-292-1536
 TRANSPORT (VRAC) - EXCAVATION - CHAUX AGRICOLE - DÉNEIGEMENT
 845 RUE PRINCIPALE, PARISVILLE, G0S 1X0

Casse Croûte
Le Rubis
 819-292-2716
 Commande pour emporter
 Menu du jour
 Crème glacée molle
 Permis d'alcool
 1236, Rte 265
 Parisville, G0S 1X0
 Manon Beaudet, prop.
 www.cassecroutele-rubis.com



5. Dans quelles situations doit-on faire une demande de permis dans le cadre du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ?

Toute personne qui souhaite construire une nouvelle résidence isolée ou un autre bâtiment, aménager un lieu, augmenter la capacité d'accueil ou changer la vocation d'une résidence, d'un bâtiment ou d'un lieu, ou entreprendre des travaux de construction ou de modification d'un dispositif de traitement des eaux doit, avant d'entreprendre les travaux de construction, obtenir un permis de la municipalité. La demande de permis présentée à la municipalité doit, entre autres, comprendre une étude de caractérisation du site et du terrain récepteur réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. La municipalité doit délivrer un permis lorsqu'un projet prévoit qu'une résidence sera pourvue d'un dispositif conforme au Règlement.

6. Quand doit-on rendre un dispositif de traitement des eaux usées EXISTANT conforme aux normes du Règlement ?

Un dispositif de traitement des eaux usées existant doit être rendu conforme aux normes du Règlement dans les cas suivants :

- Préalablement à la reconstruction d'un bâtiment ou au réaménagement d'un lieu;
- Préalablement à la construction d'une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée;
- Préalablement à l'augmentation de la capacité d'exploitation ou d'opération d'un bâtiment ou d'un lieu;
- Préalablement à la construction, à la rénovation, à la modification, à la reconstruction, au déplacement ou à l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères reliée à un bâtiment ou à un lieu;

- Préalablement au changement de vocation d'un bâtiment ou d'un lieu;
- Lorsque les eaux usées du bâtiment ou du lieu constituent une source de nuisances, une source de contamination des eaux de puits ou de sources servant à l'alimentation ou encore lorsqu'elles sont une source de contamination des eaux de surface;
- Lorsque l'installation septique est non conforme au règlement qui était en vigueur lors de la réalisation de travaux ou lors de changements qui auraient nécessité l'obtention d'un permis.

7. Ma résidence a été construite avant l'adoption du Règlement et je crois jouir d'un droit acquis. Est-ce le cas ?

En matière de nuisances et d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas. En effet, la cour a établi que le droit acquis ne permet pas de créer ou de maintenir des nuisances ou des situations dangereuses pour la santé publique ou pour la qualité de l'environnement. Le droit acquis concerne l'immeuble et ne couvre pas les activités polluantes.

Tout dispositif de traitement des eaux usées construit avant le 12 août 1981 peut être

utilisé s'il ne constitue pas une source de nuisances ou de contamination au sens du 4e alinéa de l'article 2 du Règlement. Le propriétaire jouit donc d'un droit acquis dans la mesure où son dispositif ne constitue pas une source de nuisances, une source de contamination des eaux de surface ou une source de contamination des eaux de puits ou de sources servant à l'alimentation en eau potable. Cependant, tous les travaux ou les changements effectués après le 12 août 1981, qui auraient nécessité un permis, font perdre ce droit acquis, et le propriétaire doit rendre le dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes du règlement en vigueur.

8. L'utilisation d'additifs permet-elle une vidange moins fréquente de la fosse septique ?

Non, l'usage d'additifs ne dispense pas le propriétaire de vidanger les boues de la fosse septique reliée à sa résidence, comme l'y oblige le Règlement. L'utilisation d'additifs dans les fosses septiques est laissée à la discrétion de chaque propriétaire.

Dominique Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière



Heures d'ouverture dépanneur

Lundi-mercredi: 7h00 à 21h00

Jeu-di-samedi: 7h00 à 22h00

Dimanche: 8h00 à 21h00

La Coop: 819-292-2303 Dépanneur: #1101



www.parisville.coop



DONALD MARTEL
Député de Nicolet-Béancour



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires, bureau RC.59
Québec (Québec) G1A 1A4 Tél. 581 628-1849

Bureau de circonscription

625, avenue Godefroy, bureau 202
Béancour (Québec) G9H 1S3 Tél. 819 233-3521
Sans frais 1 855 333-3521 Téléc. 819 233-3529

Donald.Martel.NICO@assnat.qc.ca



CAMP DE JOUR PARISVILLE : REMERCIEMENTS



Au nom des membres du conseil municipal et des employés municipaux, nous tenons à remercier chaleureusement nos 3 animatrices du camp de jour 2020, soit Gabrielle Rheault, Émie Pérusse et Méanne Paris qui ont su s'adapter à la version Covid-19 du camp.

De ce fait, les animatrices devaient orchestrer leurs activités en fonction de la désinfection régulière et minutieuse, la prise de présence assidue, les activités sur le territoire de Parisville seulement, etc. De plus, les 26 enfants inscrits répartis en 3 groupes, 2 au chalet des loisirs et 1 à la salle du centre, devaient, entre autres, se

laver les mains régulièrement, fournir leur étui à crayons et conserver leur emplacement attiré tout le long du camp de jour.

Malgré ces mesures exceptionnelles et grâce à votre beau travail, nos jeunes garderont en souvenirs des moments inoubliables passés à vos côtés. Je tiens à souligner vos capacités d'adaptation face à toutes les mesures particulières, bravo!

Encore une fois MERCI de votre confiance!

Lucie Leclerc

Coordonnatrice pour la municipalité de Parisville



THÈME : CIEL

THÈME : ARBRE

THÈME : EAU



NOUVEAU SERVICE ET NOUVELLE RÉGLEMENTATION À PARISVILLE



Le 12 août dernier, la municipalité de Parisville mandate la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) comme étant l'autorité compétente pour l'application du règlement concernant la garde d'animaux.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi P-38.002, l'enregistrement pour tous les chiens et les chats est obligatoire. Le coût d'une médaille pour un chien et un chat stérilisé est de 25 \$ (avec preuve de stérilisation). Pour un chien et un chat non stérilisé, le coût est de 35 \$. Les frais de retard sont au coût de 10 \$ par licence. Le port du médaillon pourra servir également en cas de perte des animaux.

Vous devez dès maintenant enregistrer votre animal.

Communiquez avec la SPA Mauricie au 819 376-0806, poste 261 ou client@spamauricie.com.

Le médaillon ainsi que la facture vous seront acheminés par la poste. **Le règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de Parisville prévoit que vous avez 15 jours pour enregistrer votre animal.** C'est important de respecter ce délai.

Normalement, lorsque la situation socio sanitaire le permet, notre équipe sillonne tous les secteurs de la municipalité afin de réaliser un recensement animalier. Toutefois, étant donné la situation actuelle liée à la pandémie, un kiosque de la SPA

Mauricie sera sur place dans votre municipalité au cours des prochaines semaines pour procéder à l'enregistrement de votre animal et répondre à vos questions. En étant à l'extérieur, les mesures de prévention de la COVID-19 seront bien respectées. Surveillez les communications de votre municipalité afin d'être informé de la date de notre visite dans votre municipalité.

La SPA Mauricie est un organisme à but non lucratif qui dessert près d'une vingtaine de municipalités dans la région.

Plusieurs services sont offerts par la SPA Mauricie :

- Maintenir à jour le recensement des chiens et des chats, leur fournir une médaille d'identification et assister les propriétaires lors de la perte de l'animal;
- Recevoir gratuitement tout animal de compagnie errant, apporté dans nos refuges par un citoyen ou la SPA Mauricie se déplace sans frais pour aller le cueillir;
- Recevoir tout animal de compagnie mort ou vivant, amené par un gardien qui veut s'en départir;
- Mettre à l'adoption tout animal de compagnie pris en charge au refuge et non réclamé, à la suite d'un examen vétérinaire, de la vaccination, de la stérilisation, d'un traitement de prévention parasitaire et de l'implantation d'une micropuce;
- Opérer un service d'urgence disponible 24 heures par jour et sept jours par semaine;
- Recevoir et évaluer tout animal de compagnie qui a mordu;
- Gestion des plaintes concernant des animaux de compagnie.

Un nouveau règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens est maintenant en vigueur, et ce, partout au Québec. (loi P-38.002)

Pour tous les chiens du Québec :

- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Un chien de 20 kg et plus, le port d'un harnais ou d'un licou en tout temps sur les lieux publics est obligatoire.



Des mesures sont également applicables pour les chiens déclarés potentiellement dangereux. Pour en savoir davantage, consultez notre site Internet : spamauricie.com.

La SPA Mauricie a pour mission de protéger les animaux de compagnie, de soigner ceux qui transitent par ses refuges et les faire adopter par une nouvelle famille, pour la vie! Son équipe compétente et expérimentée assure le bien-être de près de 7 000 animaux de compagnie annuellement.

➤ **Pour toutes questions ou urgence, n'hésitez pas à communiquer avec la SPA Mauricie au 819 376-0806.**

PROTÉGER ♥ SOIGNER ♥ ADOPTER

Pro-vert
extermination
Gestion parasitaire

Tous types d'insectes et d'animaux.
Service professionnel, rapide et sécuritaire.
Service de capture. provertextermination@gmail.com

T. : 819 285-2755 / C. : 819 371-5794

PORTES & FENÊTRES
P.E. PÉRUSSE ET FILS INC.

Alain Pérusse
620 Principale Est,
Parisville, Québec
G0S 1X0
T 819 292-2096
F 819 292-2594
peperusse@hotmail.com

RBO: 8262-5120-10 **PEPERUSSE.COM**



Pair

Une présence rassurante !

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PAIR ?

C'est un système d'appels téléphoniques informatisés qui a pour but d'établir un contact avec les bénéficiaires tous les jours de la semaine.

L'objectif de ce programme est de permettre aux personnes seules de se sentir en sécurité tout en gardant leur autonomie.

COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME ?

Chaque jour, à l'heure désirée, vous recevez un appel. Dès que vous répondez, votre réponse est enregistrée. Si vous ne répondez pas, une personne que vous aurez désignée sera immédiatement contactée et celle-ci fera les vérifications nécessaires afin de s'assurer que vous n'êtes pas malade ou en danger.

QUI PEUT PARTICIPER À CE PROGRAMME ?

Le système est destiné aux personnes qui résident dans la MRC Bécancour - Nicolet - Yamaska, vivant seules ou avec une personne en perte d'autonomie, malades, en convalescence ou handicapées.

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez contacter madame France Paquin au Centre d'action bénévole à Sainte-Sophie-de-Lévrard au 819 288-5533 ou sans frais au 1 855-788-5533.

Ce service est gratuit!

POPOTE ROULANTE

Pour recevoir la Popote, il faut être âgé de 65 ans et plus ou remplir une des conditions suivantes :

- être en perte d'autonomie
- être en convalescence
- être malade (court terme ou chronique)
- avoir un handicap physique

BUT :

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie particulièrement les personnes âgées de 65 ans et plus, seules ou en couple.

Offrir un soutien matériel et moral à ces personnes par le biais de repas congelés livrés à domicile.

Savoureux, pratiques et économiques, les repas congelés représentent la solution par excellence pour les personnes souhaitant surveiller leur alimentation. Faibles en gras et en sel, ils ne contiennent ni additif, ni agent de conservation et conviennent autant à la cuisson au four conventionnel qu'aux micro-ondes.

L'inscription est simple : il suffit de nous téléphoner au 819-288-5533 ou sans frais le 1-855-788-5533 pour vérifier votre éligibilité et de remplir une courte fiche d'inscription en toute confidentialité.



Centre d'action bénévole
de la MRC de Bécancour

ACHETER LOCAL : LÀ POUR RESTER ET TOUJOURS D'ACTUALITÉ!

Les producteurs de votre région vous invitent à rester à la maison pour faire l'épicerie. Facilitez-vous la tâche et commandez en ligne avant le mercredi 9 h leurs produits fraîchement cueillis et cuisinés.

Comment ça marche ?

Remplissez votre panier au www.panierlocal.ca en sélectionnant les items que vous souhaitez recevoir, procédez au paiement en ligne et recevez votre commande sur votre balcon dans les jours qui suivent. Simple comme ça!

Achetez chez nous!



Persévérance scolaire

- Conciliation travail-études
- Attitudes gagnantes pour réussir
- Motivation et organisation

Un accompagnement pour ta réussite !

CARREFOUR
JEUNESSE EMPLOI
COMTÉ NICOLET BÉCANCOUR

Appelle-nous, on peut t'aider

Nicolet 819 293-2592

Bécancour 819 298-4752

TEXTO 819 293-9769



Avec la participation financière de:



1330, boul. Louis-Fréchette, Nicolet Qc J3T 1A1
3687, boul. Bécancour, bureau 5, Bécancour Qc G9H 3W7
ejeniebec.org • Courriel : eje@ejeniebec.org



Services gratuits pour
les 16-35 ans



CLUB FADOQ DE PARISVILLE

Notre club FADOQ existe toujours, mais en mode attente en ce qui concerne les activités et les rencontres.

Le conseil d'administration s'est réuni le 10 août pour prendre connaissance des recommandations qui ont été données lors d'une rencontre régionale à Victoriaville, le 23 juillet, concernant la reprise des activités en conformité avec les consignes de la santé publique.

Après avoir pris connaissance des recommandations et des exigences appropriées à notre club, les administrateurs ont pris la décision de retarder la reprise des activités habituelles.

Donc, il n'y aura pas d'assemblée générale annuelle; les administrateurs sont maintenus à leur poste pour la prochaine année et assureront la grérance et la continuité du club.

Pas d'épluchette de blé d'inde en septembre, pas de visioconférence, pas de baseball poche, pas de danse, etc., etc., pour une période encore indéterminée.

Les cartes de membres à renouveler en septembre et octobre ont été remises lors d'une rencontre des dirigeants le 3 septembre. Comme c'est l'habitude, vous serez sollicité par un des membres du comité pour le paiement de votre renouvellement de carte tout en respectant les mesures sanitaires appropriées.

On continue la marche, le jardinage, les activités extérieures, familiales et sociales. On profite du soleil, des belles couleurs d'automne pour faire le plein d'énergie afin de résister à la pandémie et à la déprime automnale.

Lucie Germain
Vice-présidente

Bonjour tout le monde,

L'équipe des bénévoles de votre bibliothèque est maintenant de retour. Nous avons repris notre horaire habituel soit le mardi en après-midi et le mercredi en soirée. Bien entendu, nous devons respecter les consignes avec le virus du Covid-19. Nous vous attendons donc avec les masques et le lavage des mains autant pour nous que pour chacun de vous.

En juillet, nous avons reçu un nouvel arrivage de volumes, tant pour adultes que pour les ados et les enfants, ainsi que des nouveautés. Venez les découvrir.

À votre bibliothèque, nous pouvons offrir le service des liseuses, nous avons aussi le service de CD pour ceux qui aime la lecture et que leur vision est réduite. Nous avons aussi de l'information pour les PROCHES-AIDANTS par exemple : le diabète, le cancer, le deuil, la succession, etc. Nous avons aussi différents magazines mensuels tels : Protégez-vous, 5-10-15 recettes, Clin d'œil, etc. Nous avons aussi des trousse pour faire du Yoga avec vos enfants à la maison.

L'Équipe de votre bibliothèque vous attend.

Diane Auger, bénévole



AVIS DE DÉCES

Monsieur Jacques Tousignant

Décédé le 21 avril dernier à l'âge de 90 ans – Anciennement de Parisville

Monsieur Camille Roux

Époux de Raymonde Jacques – Décédé le 6 août dernier à l'âge de 71 ans – Anciennement de Parisville

Monsieur Pierre Laquerre

Époux de Karin Lowen – Décédé le 14 août dernier à l'âge de 58 ans – De Parisville

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS!

Bonjour gens de Parisville,

Comme nous avons dû utiliser une nouvelle formule pour la C.V.A., il est toujours temps de faire votre don. Et pour tous ceux qui l'ont fait, nous vous en remercions.

De plus, nous sommes à la recherche de bénévoles afin de vous offrir des messes dominicales vivantes. Comme nous avons des bénévoles qui s'impliquent depuis plusieurs années, eux se retirent afin de faire place à la relève. Présentement, nous aurions besoin de personnes pour accompagner notre célébrant lors des célébrations. (servir la messe)

Pour les lecteurs, nous en acceptons aussi. Cela représente environ 1 fois à tous les 2 mois. Les célébrations sont aux 2 semaines et quand c'est possible nous demandons aux familles pour qui la messe est chantée. Nous attendons de vos nouvelles!

Vous pouvez contacter Diane Auger au 819 292-3250 ou Thérèse Beudet au 819 292 2058.



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
AU CŒUR DU QUÉBEC

LOGEMENT À LOUER À PARISVILLE

1165, du Terrain-de-Jeu
4½ disponible / 50 ans et +
www.omhcdq.com

Au plaisir de vous rencontrer !

1 833 467-2166

Les Excavations
Roland Laquerre inc.

1143, Route 265
Parisville QC - G0S 1X0
T•819-292-2306 F•819-292-3241
C•819-371-7806
rolandlaquerre@sogetel.net

PIERRE LAQUERRE
819-371-9624 (cell.)

sable • excavation

transport en vrac • fosse septique




JO BEAUDET INC.

BOIS DE CHAUFFAGE

SERVICE DE PROCESSEUR À BOIS MOBILE

JONATHAN BEAUDET | 819 292-2973



AYAT ET SA GRANDE «SŒUR» ADOPTIVE

Par Stéphane Lévesque

La différence d'âge est là, mais à voir la belle complicité qui les unit, on serait tenté de penser que Josette Auger est la grande sœur d' Ayat Al Hadeed. Une relation où la Québécoise et la Syrienne d'origine apprennent l'une de l'autre... en français!

Arrivée il y a trois ans au Québec avec sa famille maintenant composée de sept membres, Ayat fréquente l'école le Phare de Deschaillons. Amorçant sa 4^e année, la jeune fille de Parisville apprécie particulièrement les mathématiques. Un intérêt fort utile pour celle qui rêve un jour gérer son propre restaurant. «J'aime ça faire à manger», rapporte celle qui donne un gros coup de main à sa mère Iman pour nourrir la maisonnée. D'ici là, elle bénéficie du soutien et de la belle amitié de Josette Auger, une ancienne enseignante de l'école secondaire les Seigneuries qui apprend beaucoup de la culture arabe auprès d' Ayat.

Josette s'implique comme bénévole au sein du Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS). «Cela a commencé avec l'aide aux devoirs à Parisville. On aide les enfants, mais aussi le papa et la maman pour le français», explique Josette qui est franchement impressionnée par le progrès rapide et significatif des Al Hadeed. «Quand on prend notre retraite, on n'oublie pas les jeunes. Ça me manquait. Je trouvais cela intéressant de renouer le contact avec des enfants. Je me sens utile. Avec eux, ce n'est pas compliqué, ils courent pour venir à l'aide aux devoirs. Ils



sont très motivés pour apprendre. On nous avait demandé une demi-heure trois fois par semaine. Mais oublie ça, on fait une heure et même un peu plus», se réjouit la retraitée depuis trois ans de l'enseignement pour qui l'accompagnement à l'apprentissage de notre langue se poursuit à la maison des parents d' Ayat. «Ensemble, on regarde le courrier et on planifie les rendez-vous médicaux», dit-elle en précisant qu' Ayat joue parfois le rôle d'interprète. «J'explique les affaires que dit Josette en arabe à mes parents pour qu'ils comprennent», souligne l'aînée de la famille Al Habeeb qui adore également pêcher au fleuve.

«On cuisine ce qu'on prend», exprime fièrement la jeune fille de 10 ans qui a aussi été initiée à l'art de la production du sirop dans l'érablière familiale de Josette. «En hiver, elle nous a amené à sa cabane à sucre. On a fait de la tire d'érable et j'ai appris à faire des crêpes», indique-t-elle reconnaissante envers sa grande sœur «adoptive» qui lui permet de se sucrer le bec!

Avec la participation financière de

Québec

FÉLICITATIONS À LOUIS DEMERS-ROUSSEAU DE LA FERME ROUMER DE PARISVILLE

Monsieur Rousseau est l'un des trois finalistes de la région Centre-du-Québec au concours 2020 « Tournez-vous vers l'excellence! » organisé par la Financière agricole du Québec.

Il a su se démarquer par son profil d'entrepreneur, ses réalisations et ses qualités de gestionnaire.

Le dévoilement des gagnants aura lieu le 24 novembre prochain lors du Colloque Gestion organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Le grand gagnant recevra une bourse de 5 000 \$. D'autres bourses seront aussi attribuées.

Bravo et bonne chance monsieur Rousseau!

Tous les détails au www.fadq.qc.ca



Crédit photo : La Financière agricole du Québec



MÉDIATION CITOYENNE

Écouter.
Accompagner.
Soutenir.

équijustice

Un service alternatif à la justice lors de conflits

Fondé en 1984, Équijustice Nicolet-Yamaska-Bécancour anciennement connu sous le nom d'Avenues citoyennes organisme de justice alternative est un organisme communautaire qui favorise le développement et le maintien de pratiques de justice alternative et d'activités éducatives visant des rapports harmonieux dans la communauté. Dans la continuité de notre mission, le service de médiation citoyenne répond à un besoin de gestion de conflits pour les citoyens des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.

Mettre un terme à un différend de façon pacifique ou rétablir un lien de communication qui s'est brisé ou dégradé n'est pas chose facile... Il arrive que, pour différentes raisons, le citoyen ne puisse pas, ou ne désire pas porter plainte à l'égard d'un autre citoyen. Le conflit demeure toutefois problématique pour les personnes concernées, qui ne savent pas nécessairement vers quelle ressource se tourner pour mettre fin à la situation et pour avoir du soutien.

Le service de médiation citoyenne devient alors une alternative intéressante, puisqu'une équipe de médiateurs accompagne les citoyens dans la gestion de leurs conflits. Il s'agit d'une démarche volontaire, gratuite et confidentielle permettant de faciliter la communication entre les personnes impliquées afin qu'elles trouvent des moyens satisfaisants pour mettre fin à la situation conflictuelle.

La médiation citoyenne permet de prévenir, gérer ou régler des conflits de voisinage, de collègues de travail, avec un membre de la famille, entre locataire et propriétaire, avec une municipalité, ou tout autre conflit excluant la médiation familiale et la violence conjugale. C'est donc dire que le service s'adresse à toutes les personnes qui ressentent le besoin d'être appuyées dans leur démarche de prévention ou de gestion de conflits.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour avoir de plus amples informations. Visitez notre site, equijustice.ca et notre page Facebook Équijustice Nicolet-Yamaska-Bécancour.

Pour joindre un médiateur :
Équijustice Nicolet-Yamaska-Bécancour
819 293-8671
equijustice.ca



INFORMATION

ASPHALTAGE DU RANG SAINTE-CÉCILE DANS LE SECTEUR DE PARISVILLE

Le ministère des Transports souhaite informer les citoyens de la municipalité de Parisville que les travaux d'asphaltage du rang Sainte-Cécile débutés le 31 août, se termineront au cours du mois d'octobre.

Le rang Sainte-Cécile sera entièrement asphalté, à l'exception du secteur urbain.

Pendant les travaux, des signaleurs seront positionnés à la hauteur des routes 218 et 265 afin de dévier la circulation en transit. La circulation s'effectuera en alternance pour la circulation locale.

Les routes 226 et 218 feront également l'objet de travaux d'asphaltage dans le secteur. La circulation se fera en alternance pour cette phase des travaux.

Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration et tient à rappeler l'importance du respect de la signalisation en place.

QUÉBEC 511 Pour toute question, plainte ou tout commentaire concernant ces travaux, vous pouvez contacter le service [Québec 511](http://Quebec511.com) par téléphone ou par Internet.

Le site internet [Québec 511](http://Quebec511.com) met à votre disposition une carte interactive permettant de visualiser l'état de la circulation routière en temps réel. Informez-vous sur les entraves en cours afin de planifier adéquatement vos déplacements.



ISOLATION FRANCO RECHERCHE EMPLOYÉ (ES)

CONTACTE-NOUS AU
819.287.4318



POUR LA MAIN D'ŒUVRE

☀ PUBLS ET VARIA (suite)

Merci de nous aider à accueillir une famille cambodgienne qui a choisi Bécancour pour s'établir !

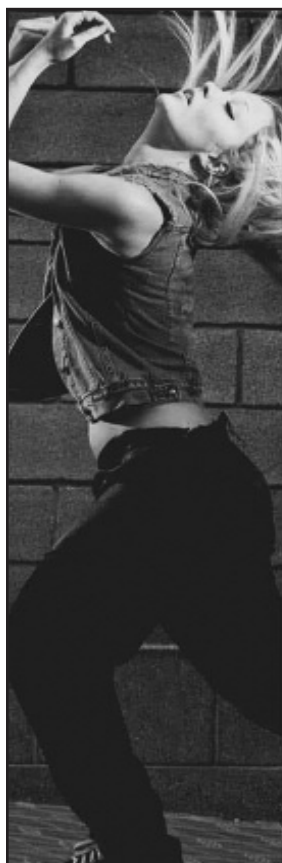
LE PAIS CHERCHE
DES VÊTEMENTS
POUR CET HIVER
TAILLE: 7-8 ANS (FILLE)
4-5 ANS (GARÇON)

Projet d'Accueil
et d'Intégration Solidaire
(PAIS)



COMMUNIQUEZ RAPIDEMENT AVEC NOUS CÉLINE AUGER, 418 554-9425 CAUGER.PAIS@GMAIL.COM

☀ QUOI FAIRE EN RÉGION



**COURS DE
DANSE
HIP-HOP
5 À 10 ANS!**

Zoé Cardinal Professeure

Rejoignez nos classes du samedi
19 septembre au 5 décembre au
centre communautaire de
Ste-Françoise!

9h à 10h / 5-7 ans
10H30 À 11H30/ 8-10 ANS

10 cours / 100\$

Pour vous inscrire ou pour plus
d'informations, veuillez écrire à
Mélissa Dubois sur facebook via
messenger ou appeler au
819-460-8866



Cours de STRONG :
Inscription maintenant!

Session d'automne :
14 cours les mardis à 19 h 30

Du mardi 15 septembre
au mardi 15 décembre
140 \$

Pour être en meilleure forme que jamais!

Maximum Fitness Fortierville
507, route 265, Fortierville
819-668-2338

Bientôt les arbres changeront de couleur et nous offrirons tout un spectacle pour les yeux. Profitez de votre piste multifonctionnelle pour admirer le chef d'œuvre.

Photo d'archive :
© Linda Auger



TX 5063

TX 5063

TRUFFE

[nom féminin]

- Tubercule souterrain de la famille des champignons, qui constitue une garniture très recherchée. Truffe noire, blanche.

MARCHE. ROULE. RESPIRE!

TX 5063

RECHERCHE DE TRUFFES EN FORÊT



Samedi le 26 septembre de 13h à 16h

En collaboration avec **Véronique Cloutier, biologiste**

Voici le moment idéal pour entrer dans le merveilleux monde des truffes!

CETTE ACTIVITÉ COMPREND

- Recherche de truffes en forêt
- **25\$ + taxes PAYABLE À L'INSCRIPTION**
- ***valeur de 75\$ (rabais de 50\$ pour 2020)**

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Groupe de 10 personnes
- Vous devez avoir 8 ans ou plus.
- Vous devez suivre les règles de distanciation et d'hygiène émises par la Santé Publique en lien avec la Covid|19 (masques, lavage de mains)

POUR RÉSERVER:

PAR TÉLÉPHONE:
819 298-2455

PAR EMAIL:

reservation@rivieregentilly.com

EN LIGNE:

Boutique sur le www.rivieregentilly.com

EN COLLABORATION AVEC



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Les chemins provinciaux et municipaux sont des voies publiques et doivent être **partagées** en toute **sécurité**.

Les travaux des champs exigent le transport de produits agricoles. L'entrée et la sortie des champs avec de la machinerie spécialisée et gigantesque souille les rues et les rendent dangereuses. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'indiquer un **danger** s'il y a lieu et de **nettoyer** la chaussée à la fin des travaux.

La **cohabitation harmonieuse** est l'affaire de tous et toutes





BAZAR

**Vente de vélos et accessoires
SAMEDI LE 24 OCTOBRE
DE 10h00 À 16h00**

Nous tiendrons, le 24 octobre prochain de 10h à 16h, notre tout premier Bazar de vélos et accessoires. Nous mettrons en vente divers vélos de montagne et fatbikes.

Et vous? En avez-vous à vendre?

Si vous avez, de votre part, des vélos, fatbikes et/ou accessoires à vendre, c'est le moment idéal. Profitez de cette occasion et venez passer la journée avec nous afin d'y vendre vos vélos et accessoires. Veuillez remplir le formulaire disponible au www.rivieregentilly.com et nous le retourner avant le 11 octobre à reservation@rivieregentilly.com afin de réserver votre place parmi nous.

Il est à noter que, relativement aux règles d'hygiène en vigueur, aucun vêtement, gant ou casque ne pourront être mis en vente lors de ce bazar.

Les règles de distanciation sociale ainsi que d'hygiène émises par la Santé publique sont toujours en vigueur. Lors de l'essai, le port du couvre-visage et gants protecteurs seront OBLIGATOIRES afin d'éviter la contamination croisée. Le Parc de la rivière Gentilly est libre de toutes charges et restrictions et que les vélos et accessoires sont vendus et livrés tels que décrits lors de l'achat entre le vendeur et l'acheteur.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec nous au 819 298-2455 ou à reservation@rivieregentilly.com



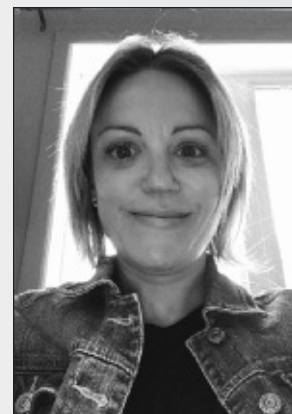
Bonjour!

Il me fait plaisir de me présenter, Fanny Archambault, nouvelle directrice pour La Clef de la Galerie.

De par mon mandat, je souhaite créer un lien de confiance et de respect avec les familles. Étant maman d'un enfant de 23 mois, je suis consciente de la réalité que vous devez tous vivre au quotidien!!! Je désire apporter de l'écoute et du soutien aux parents qui en ressentiront le besoin. Ma porte sera toujours ouverte pour vous!

Nous allons bientôt reprendre nos activités, alors surveillez notre page Facebook pour ne rien manquer!!! **Au plaisir de vous rencontrer!**

*Vous souhaitez en savoir davantage sur l'organisme et sa situation actuelle? Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle à venir cet automne. Surveillez la page Facebook de l'organisme pour tous les détails.



P. CONSTRUCTION
ÉRUSSE inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE
819 292-2645
En affaire depuis 35 ans

Garage R. Paris inc.
Débosselage - Peinture
Anti-Rouille à l'huile neuve
Pose de Pare-Brise
Vente d'Auto
1057, route 265
Parisville, Lotbinière
Québec G0S 1X0
Bur.: 819-292-2933
Fax: 819-292-2916
Rés.: 819-292-2618



SSIRMRCB BULLETIN PRÉVENTION 2020



FEUX DE CUISSON

Au Québec, près du tiers des incendies de bâtiments résidentiels débutent dans la cuisine. Ces incendies sont majoritairement causés par des erreurs humaines, des distractions, etc.

Outre les brûlures, de lourdes pertes humaines et matérielles en découlent.

Plusieurs événements malheureux peuvent être évités par de simples gestes préventifs.

- Conservez les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants;
- Gardez des mitaines de four, en bon état, à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants;
- Nettoyez régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.

PRÉCAUTION

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent. Utilisez une minuterie;
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une friteuse thermostatique;
- Pour cuire les aliments, utilisez un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie;
- Ayez un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité.



N'ÉTEIGNEZ JAMAIS UN FEU DE CUISSON AVEC DE L'EAU

Même si croyez avoir éteint totalement le foyer d'incendie, faites toujours le 9-1-1 afin que les pompiers procèdent à une inspection méticuleuse de votre cuisine, de vos murs et de votre hotte où habituellement il se loge un peu de graisse de cuisson. N'hésitez jamais à nous appeler.

PRÉVENTION

- Fermez les appareils de cuisson lorsque vous devez quitter la cuisine ou votre domicile;
- Ne rangez pas d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière;
- Gardez un extincteur portatif, à portée de main, à quelques mètres de la cuisinière, par exemple à l'entrée de la cuisine, et apprenez à l'utiliser;

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux, agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca





CONTRÔLEURS ROUTIERS; PAS JUSTE POUR VOTRE SÉCURITÉ

Si une personne ou une entreprise ne respecte pas la réglementation en matière de transport (de personnes et de biens), il est possible de faire un signalement.

Pour transmettre un signalement, certaines informations seront nécessaires:

- Date et heure de l'événement;
- Détail des lieux;
- Description du véhicule ou des véhicules (couleur, type, lettrage);
- Plaque d'immatriculation;
- Coordonnées de la personne ou de l'entreprise concernée;
- Période où les événements se sont déroulés.

Bien qu'un signalement soit un acte confidentiel, vous pouvez nous fournir vos coordonnées. Toutefois, nous ne pourrions pas vous informer du résultat de notre analyse. Nous communiquerons avec vous uniquement si des précisions sont nécessaires. Soyez assuré qu'en aucun cas, les renseignements vous concernant ne seront divulgués. Toute l'information permettant de vous identifier est confidentielle et protégée par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, dans la limite de son application.

Seuls les signalements en matière de transport de personnes et de biens seront traités.

EN LIGNE :

<https://saaq.gouv.qc.ca/contrôle-routier-quebec/formulaire-de-signalement/>

PAR TÉLÉPHONE :

1 866 471-1CRQ (1277)



ARNAQUE AU COMPTE BANCAIRE VISANT LES JEUNES

La Sûreté du Québec tient à sensibiliser les jeunes et leurs parents contre un stratagème dans lequel un fraudeur initie un contact avec sa victime sur les médias sociaux afin de lui faire miroiter la possibilité de « faire de l'argent facile, rapide et d'une manière légale ».

Le fraudeur publie sur son profil des photos ou des vidéos pour appâter la victime comme :

- des liasses d'argent ou des objets luxueux;
- des relevés bancaires avec des dépôts multiples de 2 000 \$ en lien avec la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Par la suite, le fraudeur :

- explique à la victime qu'elle n'a qu'à lui « prêter son compte bancaire » pour y déposer des chèques ou des dépôts directs (le montant d'argent pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars) et ensuite les retirer;
- promet à la victime une rétribution (par exemple un pourcentage de la somme déposée) en échange de ce service;
- convainc la victime de lui transmettre ses informations bancaires, ses coordonnées personnelles et de lui remettre sa carte de débit;
- effectue des dépôts divers (transigeant par le compte de la victime ayant remis ses accès et sa carte de débit);



- se rend au domicile de la victime pour récupérer sa carte de débit et tenter un retrait au guichet automatique.

Lorsque le retrait s'avère infructueux, la victime reçoit des menaces du fraudeur. Cette dernière peut également être géo-localisée par le fraudeur et extorquée.

Il est important de rappeler que toute personne qui participe à cette fraude verra son dossier entaché auprès de l'institution financière pour usage frauduleux d'un compte bancaire.

La Sûreté du Québec réitère l'importance de se méfier de toute « offre facile » pour gagner de l'argent. Soyez vigilant, c'est une arnaque. Protégez vos renseignements personnels. Ne prêtez jamais votre carte de débit, ne divulguez pas vos informations bancaires (NIP).

Pour obtenir de l'aide ou signaler une fraude, vous pouvez communiquer avec votre service de police local ou communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.

Annie Thibodeau

Sergente coordonnatrice locale en police communautaire
Centre de services MRC - Louiseville
Sûreté du Québec
Bureau : 819 379-7669
www.sq.gouv.qc.ca





PRÉPAREZ-VOUS POUR LA CHASSE

Nous avons des pommes à chevreuil et des produits pour la chasse



Les produits sont disponibles dans nos deux quincailleries :

☎ Parisville : 819 292-2511

☎ St-Pierre : 819 263-2333

La Coop
Parisville



! Pour les
16 à 25 ans

Concours 40 000\$ REMIS EN BOURSES JEUNESSE

Tu pourrais remporter l'une des 20 bourses de 2 000\$

Pour participer, prends un rendez-vous avec un conseiller en textant ou en appelant à ta caisse au 819 298-2844

www.desjardins.com/boursesbny

 **Desjardins**

ÉCOCENTRE À DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT



Ouvert du 4 mai au 31 octobre

Lundi : 9h à 12h

Vendredi : 13h à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Matières acceptées gratuitement

- Bois et branches (sauf bois traité);
- Piles usagées;
- Bonbonnes de propane;
- Peinture et teinture résidentiel;
- Lampes fluocompactes et tubes fluorescents;
- Encombrants métalliques ou en bois (électroménagers, meubles en bois);
- Métal;
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante);
- Résidus domestiques dangereux (huiles, solvants, acides, pesticides, produits d'entretien ménager, etc.);
- Produits électroniques (tv, ordinateur, cellulaire, imprimante, système de son, etc.).

Matières acceptées avec frais

- Matériaux de construction (gypse, fenêtre, bardeau d'asphalte, meuble en mélamine, toilette, etc.)



	Largeur	Longueur	Hauteur	Tarif
« Trailer »	4	6	1	15 \$
	5	6	1	20 \$
	4	8	2	25 \$
	5	8	2	30 \$
« Pick-up »	4	6	2	20 \$
	4	8	2	25 \$
« Valise d'auto »	4		1	10 \$

Services offerts aux citoyens des municipalités de la MRC de Lotbinière et des municipalités de Deschailons-sur-St-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise seulement.